



Pose d'un volet roulant sur entrée principale

Par **kuga**, le **27/02/2015** à **13:49**

bonjour

je suis locataire dans une maison à deux appartements et mon bailleur habite l'un d'eux

Celui ci a décider d'installer un volet roulant à l'entrée principal

Il nous a donné une télécommande pour l'ouverture de ce volet

Le problème est que des que ce volet est fermé il n'y a plus d'accès aux sonnettes de mon appartement et si j'ai le malheur d'oublier ma télécommande je suis obliger de lui téléphoner ce qui ne lui plait pas.

De plus il prend l' habitude de fermer cette porte à partir de vingt heure et plus personne ne peut avoir accès à ma sonnette

Plusieurs amis ou parents ne peuvent plus me joindre que par téléphonne (si ils l'ont sur eux)car plus d'acces aux sonnettes.

De plus je pense qu'au niveau sécurité cela n'est vraiment pas approprié ,incendie urgence médicales de nuit etc..

Ma question est :

cela est il légale de faire ce genre de travaux sans avoir pensé au conséquences niveau sécurité et bien être du locataire

Par **domat**, le **27/02/2015** à **16:55**

bjr,

la solution logique c'est de reporter les sonnettes à l'extérieure de ce volet roulant.

en matière de sécurité, je ne vois pas de différence entre une porte de maison et un volet roulant.

d'ailleurs de plus en plus les maisons sont en plus de la porte habituelle équipées d'un volet roulant.

cdt

Par **kuga**, le **27/02/2015** à **17:49**

bonsoir

je tiens à préciser que ce volet ne dispose pas dispositif de manœuvre débrayable manuel, et que je risque fort d'être coincé dehors ou dedans en cas de coupure de courant ou de panne de la motorisation du volet.